

## Instructions sur les devoirs et les obligations des gardiens dans un camp de concentration

### I. Principes fondamentaux concernant le service de garde dans un camp de concentration

Q. Vous avez été affecté pour votre service dans un camp de concentration. Qu'appelle-t-on en fait « camp de concentration » ?

R. Camp de concentration a le même sens que « camp de rassemblement ».

Q. Quels sont les sujets qui sont rassemblés dans un tel camp ?

R. Des criminels, asociaux, anormaux sexuels, ennemis de l'Etat, fainéants, voleurs, repris de justice, politiquement douteux, dangereux pour la population, etc.

Q. Comment appréhendez-vous cette sorte d'hommes ?

R. Ils sont très dangereux, nuisent à la communauté, au peuple et à la patrie. [...]

### III. Obligations particulières des gardiens

[...] Q. Que doit faire un gardien lorsqu'il observe des détenus paresseux, négligents ou nonchalants ?

R. Il est de son devoir de communiquer le numéro de matricule du détenu au contremaître.

Q. Qu'est ce qui lui est strictement interdit ?

R. Il lui est interdit d'infliger une punition corporelle au détenu.

### IV. Utilisation des armes

[...] Q. Quelle règle fondamentale doit-on appliquer lorsque l'on utilise son arme ?

R. Lorsqu'un détenu s'enfuit, il faut lui crier trois fois « Halte ! » et en même temps apprêter son arme. [...]

Q. Quand pouvez-vous encore tirer sans sommation ?

R. Lorsqu'il apparaît nettement qu'un détenu devient violent.

Q. Comment devez-vous physiquement agir lorsqu'un détenu devient agressif ?

R. En principe, cela ne doit pas se produire. Tout acte de résistance doit être arrêté à l'aide des armes. Mais si cela devait être impossible, il est nécessaire de se défendre par d'autres moyens. [...]

### V. Comportement des gardiens envers les détenus

[...] Q. Le fait que le gardien soit le supérieur du détenu n'implique cependant pas uniquement des droits mais aussi un devoir. Quel est le devoir du gardien envers le détenu ?

R. Il doit être un exemple pour le détenu.

Q. Comment peut-il l'être ?

R. Le gardien ne doit pas se tenir de manière négligente, ne doit pas s'accouder. Il ne doit pas porter son arme de manière nonchalante, la main sur le bout du canon ou se laisser aller.

Q. Que doivent ressentir les détenus ?

R. Que le gardien est porteur d'une plus grande conception de l'humanité, d'un parfait engagement politique et d'une haute tenue morale. Il doit montrer au détenu qu'il doit lui servir d'exemple pour redevenir un membre utile de la communauté.

Extraits de la circulaire envoyée à tous les commandants de KL depuis le WVHA Oranienburg, 27 juillet 1943. *Bundesarchiv* Berlin-Lichterfelde, NS SS-WVHA 3/426.

Le WVHA (office central d'économie d'administration de la SS) installé à Oranienburg prend, à compter de 1942, en charge l'inspection des camps de concentration afin, essentiellement, d'optimiser l'utilisation de la main d'oeuvre .